

Arrêté n °127 - 2025 du 20 octobre 2025

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de **BACQUEVILLE-EN-CAUX**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les travaux de voirie qui auront lieu le 3 novembre 2025, de 08h00 à 17h00, sur la place du Général de Gaulle à Bacqueville en Caux ;

CONSIDERANT qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et éviter tout accident, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Les employés communaux sont autorisés à intervenir sur la place du Général de Gaulle avec l'utilisation de la nacelle pour les travaux de voirie. Les places de stationnement public, situées le long de la route au niveau du n° 24 jusqu'au n° 33 de la place du général de Gaulle seront interdites au stationnement le 3 novembre 2025 de 8h00 à 17h00 pour tout véhicule sauf ceux, prévus pour l'intervention.

Article 2 : Des mesures devront être mises en place pour la sécurité des usagers. A la fin des travaux la rue devra être nettoyée et remise à l'identique.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 4 : Le Commandant de la brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire de BACQUEVILLE-EN-CAUX sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bacqueville-en-Caux,
Le 20 octobre 2025

Jean-Marie ADAM,
Le Maire

